

Cahier des charges « porc et salaison »

2015

Producteur du Béarn, Je propose des produits issus de ma ferme, transformés et vendus par mes soins

Transparent sur mes pratiques, je m'engage à respecter le cahier des charges de la marque

Producteur sur ma terre, fier de mon savoir-faire et garant de mon produit, soucieux de comprendre les consommateurs,

je suis heureux de leur expliquer ce que je fais et pourquoi je le fais !



Nom :

Prénom :

Structure :

Adresse :

CP :

Commune :

Tel :

Mail :

CRITÈRES DE NIVEAU 1 : CRITÈRES OBLIGATOIRES :

O / N

Animaux nés et/ou achetés dans le Sud-Ouest, entre 3 et 12 semaines	
Plafond de 500 porcs transformés/an/ferme	
Plafond de 1200 porcs équivalent maximum sur l'exploitation / an	
Max de 1,5 porcs /m ² en paillée OU 65 porcs /ha en plein air OU en bâtiment	
Alimentation sans OGM	
Pas d'usage de farines animales	
Pas d'usage d'activateurs de croissance	
Abattage à 26 semaines minimum (=180 jours)	
Elevage sur la ferme	
Transformation et conditionnement dans le 64, 65, 40, 32	
Si animaux en bâtiment caillebottis, présence obligatoire d'un atelier de transformation sur la ferme	
Pas d'usage d'additifs chimiques	
Affinage minimale de 12 mois pour le jambon	
Pas d'achat/ revente de produits charcutiers	
Affichage explicite de l'identité du producteur sur les produits et de son mode de travail sur supports (SAU, races, pratiques)	
Suivi technique et sanitaire par un organisme qualifié reconnu	

L'ensemble de ces critères doivent être validés avant de passer aux critères « Majeurs ».

Si un critère ne peut être validé, merci d'expliquer la cause, les mesures correctives envisagées ainsi que le délai estimé pour leur mise en œuvre :

CRITÈRES DE NIVEAU 2 : CRITÈRES MAJEURS :

	CRITERE ATTEINT ≥ 1	TOLERABLE	CRITERE NON ATTEINT ≤ 3
Les produits disposent-ils d'un signe officiel de qualité et/ou d'origine (ou l'exploitaitaion d'une démarche environnementale) ?	SIQO	SIQO en cours d'obtention	Rien
Atelier de transformation à la ferme	Oui	Travail à façon à partir de son propre CdC	Travail à façon sans CdC
Conditions d'élevage	Elevage plein air	Aire paillée avec 1.5 porc/m ²	Batiment / caillebottis
Alimentation des animaux issue de la zone	100 %	Entre 50% et 100 %	≤ 50 %
Part de la vente directe en volumes	. > 50 % des volumes	Entre 50 % et 30 %	< 30 %
/ 5/ 5/ 5

*Pour valider les critères « majeurs »,
Il est obligatoire d'avoir 1 critère « ATTEINT » minimum,
ET d'avoir moins de 3 critères « NON ATTEINT »*

BILAN / COMMENTAIRES :

Critères obligatoires : compte et remarques :

Critères majeurs : compte et remarques :

BILAN

(Réservé à l'UPF 64)



DATE :